



**Arrêté temporaire n°25-AT-0044
Portant réglementation de la circulation**

RUE DES MERISIERS

Le Maire de Sèvremont,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8 et R. 411-21-1,

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription,

VU la demande en date du 27/03/2025 émise par la Commune de Sèvremont demeurant 4 rue de la Roche Jacquelin 85700 Sèvremont représentée par Monsieur Laurent DESNOUHES aux fins d'obtenir un arrêté de réglementation de la circulation,

CONSIDÉRANT que des travaux réfection des trottoirs rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du 07/04/2025 au 11/04/2025 RUE DES MERISIERS,

ARRÊTE

Article 1

À compter du 07/04/2025 et jusqu'au 11/04/2025, la circulation des véhicules légers et poids lourds est interdite toute la journée RUE DES MERISIERS, de la RUE SAINTE-ANNE (D26) jusqu'au 7. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux et véhicules relevant de l'organisation de l'événement.

Une déviation sera mise en place par la rue de la Folie

Article 2

La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, la Commune de Sèvremont.

Article 3

Le Maire de Sèvremont est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Sèvremont, le 31 mars 2025

Le Maire de Sèvremont



Jean-Louis ROY

DIFFUSION:

- *la Commune de Sèvremont*
- *Le Maire de Sèvremont*
- *HERVOUET France*
- *Transport scolaire Pouzauges*
- *SCOM 85*
- *Maire délégué de Saint-Michel-Mont-Mercure*
- *Gendarmerie Pouzauges*
- *Centre de secours - Pouzauges*
- *Maire délégué de La Flocellière*
- *Maire déléguée de La Pommeraie-sur-Sèvre*
- *Maire délégué de Les Châtelliers-Châteaumur*

- Car du Bocage
- Poste Pouzauges

ANNEXES:

plan de situation

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.



Images ©2025 Airbus, Maxar Technologies, Données cartographiques ©2025 20 m

Google

A.C.M.21E

rue des merisiers

Rue de la Folle

Rue de la Folle

Rue des Landes

Rue des Landes

Rue des Landes

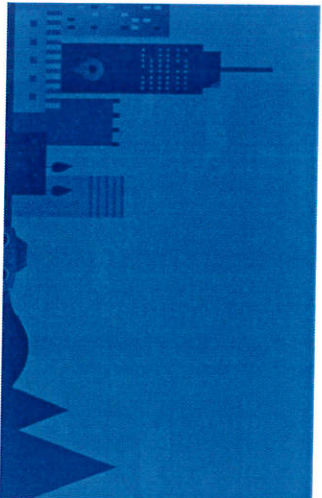
Rue des Bruyères

Rue des Bruyères

Rue des Bruyères

Rue des Landes

IMP. des Liens



Ma demande de P.D.U. concernant Demarches
Travaux de réfection trottoirs en style Brest
Déstation par la ville de la Folle
Du 7 au 11/04/25. Besoins circulation Permision assise